

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT 2021-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES
PROJETS INTÉGRÉS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET
D'AJOUTER DES NORMES QUANT À L'UTILISATION DES CONTENEURS À
TITRE DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUX USAGES AGRICOLES,
COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 17 juin 2021 par la signature du certificat de conformité à cet effet.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 29 juin 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Christine Massé